

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20191007_06

Séance du 7 octobre 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation :

28 septembre 2019

Date d'affichage

du compte rendu :

14 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absentes excusées : Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Marie-Paule SCHENCK (procuration à Joël ALPY).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle AB 366 (Place de l'Abondance)

Par délibération en date du 4 février 2019, le conseil municipal a accepté la rétrocession de la parcelle AB 366 (place de l'Abondance, devant les commerces. La régularisation de cette rétrocession doit intervenir par acte notarié. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour confier ce dossier à Me LANCE. Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,


Florent SERRETTE